



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Atelier « Déchets »

Schéma Régional Biomasse Centre-Val de Loire
21 juin 2024

Nota bene : les chiffres présentés ici sont des données non stabilisées et constituent à ce stade des éléments d'étude. Seules les données consolidées qui seront intégrées à la partie diagnostic du schéma régional biomasse seront à considérer comme données de référence pour la région.

Déroulé

- 1. Rappel de l'objectif et des éléments de sortie attendus de l'atelier : 15'**
- 2. Présentation et échange sur les données de diagnostic en l'état actuel des connaissances : 45'**
- 3. Echanges sur les enjeux qui doivent être abordés dans le SRB : 20'**
- 4. Echanges sur les freins et leviers au développement de la biomasse énergie : 30'**
- 5. Synthèse pour la restitution : 10'**

1. Objectifs et attendus

Objectifs de l'atelier :

- Partager la connaissance de l'état des ressources disponibles sur le territoire régional ;
- Identifier les enjeux indispensables que le schéma doit aborder et les points de vigilance ;
- Évaluer les freins et leviers au développement de la biomasse en région.

1. Objectifs et attendus

Eléments attendus en sortie de l'atelier :

- Liste stabilisée des gisements à considérer dans le SRB ;
- Les estimations qui font l'objet d'un consensus et au contraire celles qui nécessitent d'être revues (à la hausse, à la baisse) ou faire l'objet d'une expertise complémentaire ;
- Les enjeux clés en plus des enjeux « réglementaires » à considérer dans le schéma et les points de vigilance ;
- Synthèse des freins et leviers identifiés.

2. Les gisements considérés

| Déchets ménagers et assimilés (DMA) | Déchets des activités économiques (DAE) |
|--|--|
| Ordures ménagères résiduelles | DAE en mélange |
| Biodéchets des ménages collectés à la source | Déchets organiques alimentaires (grande distribution, restauration, entreprises et petits commerces) |
| Déchets verts | Déchets verts |
| Déchets d'assainissement | Boues industrielles |
| | Bois en fin de vie |
| | Déchets des industries agroalimentaires (coproduits) |

2. Données disponibles – déchets ménagers et assimilés

gisements 2019 et 2021 exprimés en tonne

| Nature de gisement | Quantité produite | Part de « biodéchets » | Quantité de « biodéchets » valorisés en énergie | Gisement estimé en 2030 | Potentiel mobilisable en 2030 |
|--|---|---|--|--|-------------------------------|
| Ordures ménagères résiduelles | 547 587 t en 2019 Source : Observatoire régional déchets-économie circulaire (mars 2023) | 168 150 t en 2019 soit 31% du gisement (en moyenne dans la région (source : idem) | 94 164 t de biodéchets incinérés avec valorisation énergétique Soit 56% | Entre 156 484 t et 126 277 t selon les hypothèses de différents scénarios | |
| Déchets alimentaires issus de collectes séparées | 6 133 t (4 collectivités en 2021) (source : Enquête collecte DMA 2021) | 6 133 t | 197 t pour la méthanisation | | |

2. Données disponibles – déchets ménagers et assimilés gisements 2020 et 2021 exprimés en tonne (suite en fin)

| Nature de gisement | Quantité produite | Part de « biodéchets » | Quantité de « biodéchets » valorisée en énergie | Gisement estimé en 2030 | Potentiel mobilisable en 2030 |
|---|---|------------------------|---|-------------------------|-------------------------------|
| Déchets verts hors déchèterie | 39 773 t (source : Enquête collecte DMA 2021) | 39 773 t | 0 la totalité des déchets partent en compostage | | |
| Déchets verts et végétaux en déchèteries | 240 301 t (source : Enquête collecte DMA 2021) | 240 301 t | 0, la totalité des déchets sont valorisés autrement | | |
| Boues issues de l'assainissement collectif et non collectif | 108 472 t (quantités traitées en 2020 SISPEA*) | 108 472 t | 94% compostés 4% incinérés 2% méthanisés | | |

*SISPEA : Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

2. Données disponibles – déchets des activités économiques

gisements 2019 exprimés en tonne

| Nature de gisement | Quantité produite | Part de « biodéchets » | Quantité de « biodéchets » valorisés en énergie | Gisement estimé en 2031 | Potentiel mobilisable en 2030 |
|--|--|---|---|---|-------------------------------|
| Déchets non dangereux hors assimilés, hors transit et hors BTP | 759 301 t (production « tracée ») source Enquête DAE 2019 | 141 000 t (soit 19% du total produit), qui se décomposent ainsi : -80kt déchets organiques -47kt de déchets verts -14 kt de boues | 76 671 t incinérées avec valorisation énergétique* (soit 54%) *unités de traitement avec un niveau de performance énergétique supérieur à 65%. 28 000 t en méthanisation (soit 20%) | Entre 143 783 t et 129 840 t selon les hypothèses de différents scénarios | |

2. Données disponibles – déchets des industries agroalimentaires gisements 2022 exprimés en tonne MB (source ONRB)

| Nature de gisement | Volume total produit | Volume théorique disponible | Volume supplémentaire disponible |
|--|----------------------|-----------------------------|----------------------------------|
| Industries céréalier : meunerie, semoulerie, amidonnerie et malterie | | | |
| Trituration oléagineux : colza, tournesol, oléagineux | | | |
| Fruits-légumes transformés : fruits, pois, haricots vert et tomates | | | |
| Distilleries vinicoles | | | |
| Malterie-brasserie | | | |
| Industrie de la viande | | | |

ONRB : Observatoire national des ressources en biomasse

2. Données disponibles – déchets des industries agroalimentaires

gisements 2022 exprimés en tonne MB (source ONRB)

| Nature de gisement | Volume total produit = volume théorique disponible | Volume supplémentaire disponible | Quantité valorisée en énergie |
|--|---|----------------------------------|---|
| Betterave sucrière Feuilles et radicelles | 41 270 | 0 | 10% en méthanisation |
| Betterave sucrière Pulpes | 192 098 | 0 | 14% en méthanisation |
| Betterave sucrière Ecumes | 61 910 | 0 | 0 (100% utilisé pour la fertilisation) |
| Betterave sucrière Mélasse | 78 746 | 0 | 0 (autres usages) |
| Betterave sucrière Vinasse | 33 156 | 0 | 0 (100% utilisé pour la fertilisation) |
| Industrie de la pomme de terre : féculerie et transformation | Pas de données régionales disponibles, volume supplémentaire disponible considéré comme nul | | |

2. Données disponibles – déchets des industries agroalimentaires gisements 2022 exprimés en tonne MB (source ONRB)

| Nature de gisement | Volume total produit = volume théorique disponible | Volume supplémentaire disponible | Quantité valorisée en énergie |
|--|---|----------------------------------|-------------------------------|
| Coproduit de la vinification - Lies et bourbes (en hl) | 42 887 | 0 | 2% en méthanisation |
| Coproduit de la vinification - Marcs de raisin | 27 257 | 0 | 3% en méthanisation |
| Industrie des ovoproduits | Pas de données régionales disponibles, volume supplémentaire disponible considéré comme nul | | |
| Industrie laitière | Pas de données régionales disponibles, volume supplémentaire disponible considéré comme nul | | |
| Coproduit de la cidrerie – Marcs de pommes | 198 | 0 | 0 |
| Industrie rizière | Pas de données régionales disponibles, volume supplémentaire disponible considéré comme nul | | |

2. Données disponibles

Méthode et hypothèse d'estimation

| Nature de gisement | Méthode d'estimation | Hypothèse d'évolution pour 2030 |
|--|---|---|
| Déchets ménagers et assimilés | Enquêtes collecte et traitement et études (Observatoire régional déchets et économie circulaire) | |
| Déchets des activités économiques : Déchets non dangereux hors assimilés, hors transit et hors BTP | <p>Croisement des données issues des enquêtes auprès de producteurs et des données issues des enquêtes de traitement, conduit par le Conseil régional Centre-Val de Loire</p> <p>Sources des données de traitement : ITOM France entière et IREP région Centre-Val de Loire</p> <p>Sources des données d'enquête : IREP producteurs, BDD AREC</p> | <ul style="list-style-type: none"> -Projections de population -Evolution des obligations réglementaires -Objectifs définis dans le SRADDET |
| Déchets des industries agroalimentaires | ONRB : les calculs de volumes sont issus de données statistiques annuelles publiques et de coefficients provenant d'études ponctuelles ou d'enquêtes. | |

Echanges sur les données

Ces premières estimations vous paraissent-elles réalistes ?

Manque-t-il des gisements parmi ceux identifiés ?

Quels sont ceux qui seraient à conforter / à développer ?

3. Echanges sur les enjeux

Les 3 enjeux principaux ressortis du questionnaire

- *Préserver la santé en limitant les impacts de la combustion de la biomasse sur la qualité de l'air*
- *Préserver les ressources*
- *Relocalisation des sources d'énergie*

3. Echanges sur les enjeux

Partagez-vous ces propositions ?

Voyez-vous d'autres enjeux qui doivent être abordés dans le SRB ?

4. Echanges sur les freins et leviers au développement de la biomasse énergie

Les freins

Les 3 principaux **freins** identifiés dans le questionnaire

- *Problèmes réglementaires pour l'hygiénisation des biodéchets (méthanisation)*
- *Problèmes techniques pour la partie déconditionnement (comment s'assurer de la bonne qualité des intrants ?)*
- *L'absence de demande et d'engagement de certains producteurs de déchets*

Echanges sur les freins

Partagez-vous ces propositions ?

Voyez-vous d'autres freins au développement de la biomasse énergie ?

Quelles sont pour vous les difficultés majeures ?

Les leviers

Les 3 principaux **leviers** exprimés à travers le questionnaire

- *Généralisation du tri à la source des biodéchets*
- *Créer un guichet unique pour les entreprises ayant des déchets valorisables en énergie*
- *Informier les entreprises par l'intermédiaire de leur syndicat professionnel*

Echanges sur les leviers

Partagez-vous ces propositions ?

Voyez-vous d'autres leviers au développement de la biomasse énergie ?

Quelles actions sont menées ou vont être menées sur votre territoire pour mobiliser la biomasse énergie ?

Sigles utilisés

IREP : registre national des émissions polluantes

AREC : Agence régionale énergie climat (région CVL)

ITOM : enquête sur les installations de traitement d'ordures ménagères

SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.